

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

**SEANCE DU 14 AVRIL 021**

Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	13
Date de convocation	09/04/2021
Date d'affichage	16/04/2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze avril, à 18 h, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEPRINCE Romuald, Maire.

Etaients présents : Agnès ROUX, Yvon PERIDON, Esperanza LULLO, Pascal LEPAGE, Magali PLATAT, Romuald LEPRINCE, Raoul PURSON, Agnès CRESPEL, Rachel FAVEAUX, Christophe PUZIN, Julien FABER, Jean-Noël LEPAGE

Absents non excusés : Richard CURTO PEREZ, Frédérique SERRE.

Absente excusée : Sophie KOLLROS donnant pouvoir à Raoul PURSON

Mme Rachel FAVEAUX est nommée secrétaire de séance.

## **VOTE TAUX IMPOSITION 2021**

### **2021-04-D04**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, notamment son article 16,

Vu l'article 1639A du Code Général des Impôts,

Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation,

Considérant que pour compenser la perte de la taxe d'habitation, l'Etat a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes foncières pour 2021,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.98%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16.53%.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,

Romuald LEPRINCE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20210414-2021-04-D04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2021

Publication : 23/04/2021